

inspection
académique
Finistère

académie
Rennes

Éducation
nationale

**SERVICE
EDUCATION
PHYSIQUE
ET SPORTIVE**

L'inspecteur d'académie
Directrice des services départementaux
de l'Education nationale du Finistère

à

Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil Départemental de l'UNSS

Quimper, le 25 janvier 2010

Dossier suivi par
Christian PASQUIO

Téléphone
02 98 98 98 97

Télécopie
02 98 98 98 90

Mél.
eps.ia29@ac-rennes.fr

1, boulevard du Finistère

29558 Quimper
cedex 9

Site internet
www.ac-rennes.fr/ia29

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu du conseil départemental de l'UNSS qui s'est tenu le Vendredi 27 novembre 2009 à l'Inspection Académique du Finistère.

Ordre du jour :

- Bilan sportif et financier 2008 - 2009
- Projet de service 2009 – 2010
- Évaluation et orientation du projet départemental du Finistère dans le cadre du projet académique
- Perspective 2009–2010 (conditions d'accompagnement du projet départemental en termes de modalités de fonctionnement, précision des missions du coordonnateur du district)
- Questions diverses

Présents:

Mr Jean Luc STRUGAREK, IA, Adjoint au DSDEN

Mr Gérard ABGRALL, DSD UNSS 29

Mr Didier VAREECK, DSR UNSS Rennes

Mr Christian PASQUIO, CPD EPS IA 29

Mme Véronique BOUCLY, Principale collège Pensivy Rosporden

Mme Rozenn LE GALL Principale Collège Jacques Prévert Saint Pol de Léon

Mr. Guy GEHORS, Proviseur Lycée Jean Marie Le Bris, Douarnenez
Mr Christian BLAIS Principal Collège Brizeux Quimper
Mr Patrick DALIBOT, représentant de la FCPE
Mme Sabine QUIMBERT, service Sport et Jeunesse, Conseil général du Finistère
Mr Patrick RIOU, conseiller DDJS du Finistère
Mme Katell BESCOND, représentante des AS
Mr Bernard CARUDEL, représentant des AS
Mr Philippe GEFFROUAIS, représentant des AS
Mr Jacques ROBERT, représentant du SNEP

Excusés

Mr Jean-Louis BUANNIC Proviseur Lycée Lesven Brest
Mme Catherine VARNOUX médecin Santé Scolaire
Mr Yvon CLEGUER Président CDOS 29
Melle TARAS Représentante des élèves licenciés

Mr Strugarek Inspecteur d'académie adjoint ouvre la réunion et donne la parole à Mr Gérard Abgrall, directeur des services départementaux de l'UNSS.

- **Bilan sportif et financier**

Mr Gérard ABGRALL fait remarquer que les modalités de fonctionnement financier ne sont pas modifiées sur le Finistère. La « part professeur » demeure une originalité du département. Elle correspond à l'engagement financier des établissements scolaires dans le dispositif et dans son fonctionnement. Chaque établissement acquitte à l'UNSS départemental une participation financière en fonction du nombre d'enseignants animateurs de l'AS. Ce budget mis en commun permet la prise en charge des déplacements.

Ainsi, les déplacements pour les compétitions locales sont pris en charge par le district.

Les déplacements pour les compétitions inter-district, départementales ou régionales sont pris en charge par la direction départementale.

Nous devons noter que le nombre d'élèves licenciés sur le département est en augmentation et dépasse 10 000.

En moyenne, un enseignant animateur d'AS, se trouve face à 34 élèves:

40 licenciés pour un enseignant en collège,

25 licenciés pour un enseignant en lycée.

Remarques :

- Une disparité importante existe entre les établissements sans que nous puissions noter d'établissement en difficulté.
- Il faudra modifier les années prochaines, le tableau de recueil de données afin de distinguer celles-ci par APSA, par catégories d'établissement (collèges/ lycées) et par sexes.
- Mr Dalibot représentant de la FCPE souhaiterait que les bilans soient également réalisés par activités et que nous puissions observer le rapport entre les pratiquants et les APSA.

- Le logiciel national de saisie a été modifié. Certaines données ne sont plus saisies et n'apparaissent plus. Le DSD 29 et le DSR UNSS Rennes sont d'accord pour réintroduire ces éléments dans les prochains bilans.

Évolution quantitative sur le Finistère au cours des 3 dernières années.

	2008-2009	2007 - 2008	2006 - 2007
Nombre de licenciés	10 055	9838	9377
Nombre d'établissements affiliés	104	105	105
Nombre d'animateurs d'AS	299	295	300

Évolution au cours des 2 dernières années au regard des données académiques et nationales.

	Finistère 08 09	Finistère 07 08	Académie 08 09	Académie 07 08	National 08 09	National 07 08
% de licenciés	20,54 %	20,46%	20,45 %	20,59%	20,60 %	20,30%
% de licenciés garçons / nbre élèves garçons	23,50 %	23,92%	24,45 %	24,18%	24,71 %	24,21%
% de licenciés filles / nbre élèves filles	17,20 %	16,60%	16,32 %	16,93%	16,41 %	16,34%
Nbre moyen de licenciés par animateur	33,63 %	33,35 %	32,48 %	32,58	29,22 %	28,68

Le cahier d'AS doit jouer un rôle de recueil de données; il doit être un tableau de bord. Nous devons nous questionner sur son utilisation.

Mr Yann Coquet fait remarquer que le cahier d'AS doit traduire la réalité du terrain; il doit être un élément de liaison de la vie associative.

Pour Mr Jacques Robert, le cahier d'AS est « *mort né* ». Alors que les animateurs d'AS souhaitent des avancées du projet départemental et s'investissent en ce sens, le cahier d'AS est apparu comme un élément de contrôle des enseignants.

Un consensus semble trouvé au niveau du conseil départemental : il est important d'évaluer le projet UNSS et les actions développées au sein des districts et des AS. Il est nécessaire de se doter d'outils adéquats pour ce faire. Le cahier est un de ces outils. Il pourrait aussi s'avérer utile en termes de responsabilité et de sécurité.

Mr Jean Luc Strugarek demande que les éléments quantitatifs puissent nous aider à comparer le projet, et le bilan. Il nous faut connaître le nombre de participants par district et par activité.

Il semble que l'organisation des compétitions au sein du département a été dynamisée par le projet départemental.

L'articulation district / département / région doit encore être améliorée et questionnée.

Les animations de district doivent davantage se démarquer de la logique sportive. Quels sont les degrés de liberté au sein des pratiques? Quelles sont les demandes des élèves? Mr Yann Coquet fait remarquer qu'il est important que les enseignants soient novateurs et qu'ils communiquent mieux sur ce qu'ils font. Il ajoute que le projet départemental n'est sans doute pas encore assez politique et devra gagner en capacité de communication et en synthèse.

Mr Jacques Robert reconnaît que le projet progresse en terme d'écriture mais il se questionne sur la dynamique nécessaire à son entretien. Quels seront les moyens mis en oeuvre? L'évaluation doit se faire non plus uniquement sur la réussite sportive mais sur le respect du projet éducatif.

L'assemblée est unanime sur l'idée que le projet départemental doit progresser sur les objectifs éducatifs et sur les indicateurs à retenir.

Le bilan financier est présenté par le Directeur départemental sans remarque particulière des participants.

160 000 euros sont utilisés pour les actions départementales.

35 000 euros sont utilisés pour les actions académiques.

Les Championnats de France sont pris en charge par les AS.

Il est nécessaire de noter la disparité financière du coût entre le secteur rural et le secteur urbain : le rapport étant de 1 à 10.

Le coût élève est proche de 20 euros par année.

La part prof départemental est de 300 euros

Le Conseil Général représentée par Madame Quimbert et la Direction Départementale de la jeunesse et des sports représentée par Monsieur Riou interviennent l'un et l'autre au sujet des subventions:

La DDJS annonce une restructuration des filières sportives et des plans de développement et donc une incidence sur les règles de subvention.

Le Conseil Général souhaite que des distinctions apparaissent au sein des règles de subvention.

Mr Gérard Abgrall fait remarquer que le Conseil régional subventionne en fonction des résultats et du niveau de performance.

Mr Philippe Geffrouais pose le problème des enseignants qui doivent organiser les rencontres départementales ou académiques et qui ne sont pas devant leurs élèves le Mercredi matin.

Mr Strugarek et les chefs d'établissements présents répondent qu'il est nécessaire d'anticiper ces absences afin d'organiser au mieux la prise en charge des élèves. Cet élément de la vie de l'établissement ne semble pas poser de souci particulier aux chefs d'établissements présents et reste un élément marginal. Mr Yann Coquet ajoute que l'intérêt pédagogique doit être évalué. Il appartient aux enseignants impliqués de négocier individuellement et de façon anticipée avec le chef d'établissement.

Mr Strugarek souhaite que le conseil départemental de l'UNSS puisse, à l'avenir, se prononcer sur des priorités et opérer des choix à partir d'un contexte lisible qui lui sera présenté.

Mr Strugarek et Mr Coquet sont unanimes sur l'idée que le conseil devra se prononcer sur les axes forts du projet départemental, sans mettre en difficulté le fonctionnement des districts. Les coordonnateurs de district doivent dégager des moyens de ceux qui leur sont alloués afin de faire vivre leurs projets particuliers. Chaque projet de district doit s'articuler avec le projet départemental qui lui même est en liaison étroite avec le projet académique.

- **Projet de service 2009 – 2010**

voir **document en annexe (1)**.

Le recteur a accordé 2 emplois temps plein et 1080 HSE pour l'académie.

La répartition entre les départements se faisant moitié sur le nombre d'associations

sportives et moitié sur le nombre de licenciés.

Sur le Finistère pour l'année 2009 2010 : ½ décharge et 321 HSE

A titre exceptionnel Mme KIEFFER a accordée ¼ de décharge supplémentaire pour le district de BREST , ce qui fait pour 2009 / 2010 :

½ décharge à Brest, ¼ décharge à Quimper et 220 HSE pour les autres districts du département.

Mr le Recteur a maintenu l'ensemble des HSE. Les heures ont été réparties sur les autres départements (100 HSE).

Plusieurs remarques sont faites :

- le caractère dérogatoire des moyens mis en oeuvre pour aider le département du Finistère.
- l'évolution du statut des cadres de l'UNSS
- la transformation du ¼ de décharge de Quimper en HSE.

Sur ce point, l'IA IPR insiste sur le fait qu'il faut viser une harmonisation académique et que les décharges de services jouent un rôle important, complémentaire du rôle joué par les HSE.

- l'évolution du rôle du coordonnateur de district en terme de missions.

L'IA IPR annonce qu'il devrait lancer rapidement une réflexion sur les missions des délégués de district. Il propose que celles-ci soient portées par un établissement et non plus par une personne.

Les représentants des AS ne semblent pas favorables à cette idée; rappelant les dysfonctionnements repérés lorsque plusieurs enseignants sont au commandement d'un district.

Le directeur régional explique que si cette réflexion doit se faire, il sera vigilant que les moyens de fonctionnement demeurent dans les districts.

Les échanges sont longs et nombreux sur ce dernier point.

Bernard Carudel, représentant des AS, fait remarquer la facilité pour obtenir des moyens financiers dans le cadre de l'accompagnement éducatif alors qu'il est si difficile d'obtenir des aides dans le cadre strict de l'UNSS.

L'IAA fait remarquer qu'il sera nécessaire de bien définir avant la prochaine rentrée scolaire, les missions de chacun notamment du demi poste mis à disposition du directeur régional adjoint responsable des services départementaux du Finistère.

L'assemblée convient avec l'accord de Mr Strugarek que dorénavant 2 conseils départementaux de l'UNSS seront nécessaires au cours de l'année scolaire pour mener à bien ce dossier.

Une autre date sera proposée au cours du second trimestre afin de mieux considérer le projet départemental et ses axes pédagogiques.

Signé

Brigitte KIEFFER